



8

SNUipp-FSU65 BP 841 65000 Tarbes Cedex

- siège : ancienne école Jules Ferry, 7 Rue André Breyer à Tarbes
- tél : 05 62 34 90 54
- fax : 05 62 34 91 06
- courriel : snu65@snuipp.fr
- site : <http://65.snuipp.fr/>

**C'est décidé, cette année, je me syndique !
merci de communiquer ce courriel à tous les maîtres de l'école**

Chers collègues

Vous trouverez en P.J la déclaration liminaire du SNUipp-FSU lue à la CAPD du 10 septembre dernier.

Un compte-rendu détaillé suivra.

D'ores et déjà, voici un bref résumé des problématiques particulièrement sensibles qui ont été abordées :

Temps partiels :

L'IA a redit qu'il était bien conscient des conséquences humaines pour les 33 personnels qui ont vu leur demande de temps partiel refusé.

Il a annoncé cependant qu'il ne reviendrait pas sur sa décision car il n'en a pas les moyens. Le Ministère considère que le département est en surnombre théorique de 23,3 personnels. Il estime quant à lui le surnombre réel à la rentrée à 0,02 personnels (après ouvertures provisoires). De fait, les congés divers (maladie, maternité, parentaux...) conduiront rapidement à une situation de sous-effectif alarmant.

Le SNUipp-FSU demande à l'IA de faire connaître désormais la politique arrêtée par l'administration sur les temps partiels sur autorisation à minima avant la 1ère phase des opérations du mouvement départemental .

L'IA répond qu'il ne peut le garantir : la marge de manœuvre est si étroite que 1,2,3 départs en retraite en plus peuvent par exemple modifier les équilibres et l'obliger à réviser sa position .

Les syndicats demandent la tenue d'un groupe de travail sur les temps partiels afin de définir les critères qui seront appliqués si seuls quelques temps partiels sur autorisation sont acceptés. Comment concilier respect du barème et prise en compte de situations exceptionnellement graves ? La question mérite une réflexion commune.

RASED :

L'IA explique que la restructuration des circonscriptions (transfert de 7 écoles de Tarbes-Est à Tarbes-Ouest) a été dicté par un souci de mise en cohérence par rapport aux missions des IEN notamment. Tarbes-Ouest a vocation à rassembler toutes les écoles qui relèvent de près ou de loin de l'Education Prioritaire.

Ce transfert représente pour T.O 670 élèves supplémentaires souvent issus de quartiers accueillant de nombreuses familles défavorisées.

Ceci va constituer une charge de travail pour les personnels de RASED de TO au moment où pour pallier l'absence de psychologues scolaires sur VVA un psy de T.O est envoyé par lettre de mission de l'IA pour fonctionner toute l'année sur VVA.

Pour cette année scolaire, les rééquilibrages décidés par l'administration sont les suivants :

- Commencer la mutualisation des moyens RASED de T.E et VVA (qui sera systématisé à la rentrée 2015)
- Affectation pour l'année du maître G de TE vers TO
- Affectation pour l'année d'un psy TO sur VVA

Ce transfert d'écoles met en évidence l'état critique des RASED dans le département et le résultat d'une politique continue et systématique depuis une décennie de démantèlement des réseaux d'aide.

L'IA précise que dans les 2 ans qui viennent, 14 personnels de RASED arriveront à l'âge d'ouverture de leurs droits de départ à la retraite. Les moyens limités de financement de départ en formation ne permettent pas d'espérer que l'on pourra maintenir l'existant qui a déjà atteint un seuil critique.

Le SNUipp-FSU a déploré que les personnels de RASED n'aient pas été associés à la réflexion sur ce rééquilibrage. Monsieur Bégué nous ayant présenté en CTSD la veille ce qui sera à terme (rentrée 2015) la nouvelle configuration des RASED, nous avons demandé à ce que l'ensemble des personnels soient réunis pour présenter d'éventuelles propositions alternatives que seules des personnes ayant une connaissance très fine du terrain (ce qui est leur cas) peuvent apporter.

La suite et les détails (notamment les réponses aux questions diverses) dans le C.R détaillé qui suivra.

Bien cordialement.

Pour le SNUipp-FSU

Rosy Bergé-Sarthou